

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 juillet 2018

Convocation du 28 juin 2018

Publication du 27 juillet 2018

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Frédéric LAUTERBORN, Mireille SABRI, Éric DESQUIREZ.

Était représenté : Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE).

Étaient excusés : Vincent BAILLY, Eve MONCOLIN.

Étaient absents : Lucile ECOFFET, Christelle LEBLANC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 02 juillet 2018 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

14 juillet

Les fleurs seront livrées le vendredi 13 juillet.

Station de rechloration

La déclaration préalable de travaux a été présentée en Mairie. Le projet ne donne pas satisfaction. En effet, il dénature le site. Une discussion avec les services communautaires va être engagée pour revoir le projet.

Ouverture 4^{ème} classe

Compte tenu des effectifs, une 4^{ème} classe ouvrira pour l'année scolaire 2018-2019.

Le bâtiment préfabriqué ne pourra donc plus être utilisé pour les services périscolaires. Le foyer pourra être mis à disposition.

II. Convention de délégation de services avec la communauté de communes pour l'accompagnement au bus scolaire * délibération n°2018-21

La commune avait passé une convention de délégation de service avec l'ADMR qui assurait la compétence périscolaire pour accompagner les enfants eu bus scolaire.

À la rentrée de septembre, la compétence périscolaire est reprise en régie par la Communauté de Communes.

La commune propose donc de passer une convention similaire avec la communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de passer une convention de prestation de service avec la communauté de communes pour l'accompagnement au bus scolaire pour l'année scolaire 2018/2019 (temps de vacation fixé à 80 minutes par semaine sur 36 semaines soit 48 heures par an au taux horaire de 17,67 Euros bruts)
- **DONNE** mandat à M. le Maire pour la signature de la convention.

III. Nouveau projet de bail avec Orange pour l'antenne relais (renouvellement par anticipation) * délibération n°2018-22

Dans le cadre de la demande de renouvellement du bail Orange par anticipation, M. le Maire, sur demande du Conseil Municipal a sollicité la suppression de la clause de sous-location, la commune souhaitant en cas d'utilisation du site par un autre opérateur, la conclusion d'un bail entre cet opérateur et la commune pour l'utilisation du sol.

Par ailleurs, M. le Maire a également revu le projet s'agissant du montant du loyer. En effet, le projet ne comportait plus de clause d'indexation du loyer. Le bail ne pouvant plus être indexé, une proposition a été faite consistant en une réévaluation du loyer à hauteur de 2 320 € avec une indexation annuelle de 1%.

Compte tenu que l'ensemble des éléments soulevés ont été pris en compte, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la résiliation par anticipation du bail du 15 juillet 2008 à compter du 15 juillet 2018
- **APPROUVE** le renouvellement du bail pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter du 15 Juillet 2018.
- **APPROUVE** le montant du loyer réévalué à hauteur de 2 320 € avec une indexation annuelle de 1%
- **DONNE** mandat au Maire pour signer le bail.

IV. Remboursement riverains impasse du Poiteau * délibération n°2018-23

Dans le cadre de la reprise de la voirie de l'impasse du Poiteau, la commune avait défini par délibération n°2015-12 en date du 30 mars 2015 la répartition des dépenses entre la commune et les riverains.

Une convention a été signée et les riverains ont versé à la commune une somme de 2 247,94 € correspondant à la moitié du montant estimé des travaux.

Suite à la consultation des entreprises pour ces travaux et à la réalisation de travaux supplémentaires, le montant réel des travaux est inférieur aux estimations.

ESTIMATION

- Estimation des travaux : 31 471,20 €
- Estimation part riverains (1/2) : 15 735,60 €
- Estimation par riverain (1/7) : 2 247,94 €

RÉEL

- Marché de travaux : 24 494,00 €
- Supplément : 676,80 €
- TOTAL RÉEL : 25 270,80 €
- PART RIVERAINS (1/2) : 12 635,40 €
- PART PAR RIVERAIN : 1 805,06 €

MONTANT À RESTITUER PAR RIVERAIN : $2\,247,94 - 1\,805,06 = 442,88$ €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le calcul relatif aux travaux de l'impasse du Poiteau
- **APPROUVE** la restitution de la somme de 442,88 € aux sept riverains payeurs
- **MANDATE** le Maire pour passer les écritures correspondantes

V. Compte rendu des réunions

Tourisme

Les taux de la taxe de séjour ont été votée sur l'ensemble du territoire.

Maisons fleuries

Un appel à de nouveaux volontaires est fait. Pascale REMONDINI se propose. Yvonne GRANERET pourra également participer à la pré-sélection des maisons.

Place de l'ancienne Mairie

M. le Maire suggère de renommer la place de la Mairie suite à déplacement de la Mairie. Il est proposé « Place de l'Ancienne Mairie ». Le choix sera approuvé à une prochaine réunion.

VI. Questions et informations diverses

Travaux à prévoir

- Haie impasse résidence : à supprimer et à remplacer
- Climatisation : devis en cours
- Installation nouvelle salle de classe
- Vidéoprojecteur et accès internet nouvelle salle de classe

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 03 septembre 2018.